CESER Bourgogne Franche-Comté

Séance plénière du 10 novembre 2026

Rapport 4-3 de l'exécutif : Animation politique santé – Mutuelle régionale

Intervention de Daniele GOUFFON pour la CGT

La CGT rappelle une fois de plus son attachement à la Sécurité Sociale, c'est-à-dire un régime universel basé sur la solidarité, financé par le salaire socialisé, géré par les intéressés eux-mêmes et couvrant l'ensemble des droits. En particulier en matière de santé, le 100% Sécu permettrait de proposer à tous un vrai droit effectif à la santé, y compris aux précaires dont les étudiants et les privés d'emploi conformément aux fondements posés par Ambroise Croizat : « chacun cotise selon ses moyens et bénéficie selon ses besoins ».
Pour répondre à l'urgence, la CGT porte des propositions claires : le 100% Sécu pour intégrer les complémentaires dans le régime obligatoire, l'arrêt des exonérations de cotisations patronales qui privent les caisses de dizaines de milliards d'euros.
L'instauration d'une mutuelle régionale, même avec les meilleures volontés du monde, ne peut que s'inscrire dans la marchandisation actuelle de la santé, organisée depuis des années par les différents PLFSS qui détricotent nos acquis via une prise en charge de la santé confiée de plus en plus aux mutuelles et assurances, créant ainsi une santé à deux vitesses. Les coûts des complémentaires santé sont prohibitifs pour les personnes sans ressource, provoquant une renonciation aux soins courants à l'heure où la souffrance psychologique explose chez les jeunes, que les pollutions impactent très négativement notre santé à long terme et que de nouvelles pandémies menacent régulièrement après celle que nous avons connue en 2019-2020. Ces couts sont de plus amplifiés chaque année par les déremboursements du régime obligatoire. Nous notons de plus ce glissement du code de la mutualité vers le code des assurances ce qui non plus ne nous satisfait pas.

La solution est là, celle que la CGT défend, tout le monde la connaît : le 100% Sécu. Même d'un point de vue strictement économique, la Sécurité Sociale avec ses 4% de frais de gestion est très « compétitive » face aux mutuelles et assurances qui tournent plutôt autour de 20%.

Pour toutes ces raisons et en cohérence avec son vote sur le vœu sur le même sujet, la CGT s'abstiendra sur cet avis.